

APPEL D'OFFRES

VENTE DE GRÉ À GRÉ

LICENCE DE 4^{ÈME} CATÉGORIE

Précédemment exploitée par la SARLU LE GILBREU
44 Avenue Léon Jouhaux
59280 GRAVELINES

Liquidation judiciaire simplifiée du 25 mars 2025
RCS DUNKERQUE 812 384 212

La SELARL WRA invite les candidats intéressés à l'acquisition à la contacter à l'effet d'obtenir tous les documents dont elle dispose concernant l'inscription de cette licence 4^{ème} catégorie afin de leur permettre, après étude, de formuler leurs propositions.

ATTENTION : PRIX PLANCHER À 6.000,00€ (SIX MILLE EUROS)

Les offres devront être **ECRITES, FERMES ET DEFINITIVES**, et comporter impérativement sous peine d'irrecevabilité :

- le prix pour la licence, les frais de mutation étant en sus,
- l'identité complète du candidat avec pièces justificatives (carte d'identité, Kbis...),
- virement ou chèque du montant proposé au nom de la SELARL W.R.A.

Elles devront être remises en original sous pli au plus tard le

MARDI 1ER JUILLET 2025 À 17H00

à : **SELARL WRA – 9 Place des Martyrs de la Résistance 59240 DUNKERQUE**

Il est rappelé qu'il appartient à l'acquéreur de procéder aux modalités de mutation auprès des institutions chargées du recensement et d'avoir recueilli au préalable toutes les informations nécessaires quant à la possibilité de son exploitation.

Il est rappelé que TOUTE OFFRE ENGAGE SON AUTEUR qui devra s'assurer de pouvoir délivrer les fonds à bref délai :

« Aussi, s'agissant de l'auteur d'une offre d'achat de fonds de commerce n'ayant pas rétracté celle-ci avant l'ordonnance du juge commissaire autorisant le liquidateur à céder le bien à l'amiable, ni formé de recours contre ladite ordonnance qui lui avait été régulièrement notifiée, une cour d'appel a pu décider qu'en refusant, sans justifier d'aucun motif légitime tiré de la non réalisation des conditions suspensives dont l'offre était assortie, de procéder à la vente ordonnée par le juge commissaire, l'auteur de l'offre avait commis une faute engageant sa responsabilité » (Cass.Com, 14/06/1994, pourvoi n°92-14721).